



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2022

AVIS est par la présente donné par la soussignée QUE : —

Le rapport de l'exercice financier 2022 de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine sera déposé pour adoption lors des séances ordinaires de la Communauté maritime et de la Municipalité qui se tiendront à compter de 19 heures, le mardi 12 septembre 2023, à la mairie située au 460, chemin Principal, à Cap-aux-Meules.

Conformément à l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, le maire présentera aux citoyens lors de la séance de la Communauté maritime les faits saillants du rapport financier 2022.

DONNÉ aux Îles-de-la-Madeleine, ce 31 août 2023

Alexandra Vigneau, greffière

Certificat de publication

Je soussignée, Alexandra Vigneau, greffière de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, certifie sur mon serment d'office avoir publié cet avis le 31 août 2023 sur le site Internet de la Municipalité à www.muniles.ca et en affichant une copie à la mairie ainsi qu'au bureau de Grosse-Île, entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 31 août 2023

Alexandra Vigneau, greffière